Le nouveau pacte européen sur l'asile et la migration : la dimension transfrontalière et les droits

La journée transfrontalière a pour ambition de répondre aux interrogations que pose le Nouveau Pacte sur l'Asile et la Migration de l'Union européen, récemment adopté et prochainement appliqué, et en particulier sur la dimension transfrontalière et ses effets sur les droits de l'homme.

01.Juil 2025

Cod. D05-25

Modalité:
Cours en ligne en direct En personne

Édition
2025

Type d'activité
Cours d'été

Date
01.Juil 2025

Location
Cité des Arts. Bayonne

Langues
Français Espagnol

Reconnaissance officielle par l'État
10 heures

Comité d'organisation

Description

Cette journée transfrontalière vise à répondre à plusieurs questions fondamentales concernant le nouveau pacte sur les migrations et l'asile de l'Union européenne, récemment approuvé et qui entrera bientôt en vigueur.

Il est dès lors important de comprendre ce qu'est le nouveau pacte et ce qu'il signifie en soi, les questions de migration et d'asile qu'il couvre fondamentalement, la dimension de sécurité qui prime sur les droits, la solidarité qu'il comporte ou non, et, surtout, la dimension transfrontalière : son impact sur la solidarité (entre les états membres de l'UE, telle qu'elle est définie dans les traités fondateurs) et ce qu'elle signifie pour les mouvements de personnes, à la fois aux frontières extérieures (puisque leur franchissement physique permet de franchir les frontières entre les états membres) et de manière spécifique, en ce qui concerne la dimension transfrontalière de cette conférence, son impact aux frontières intérieures, par exemple en ce qui concerne les nouveaux mécanismes de solidarité obligatoire et de solidarité à la carte entre les états membres, ou en ce qui concerne le RAEC (régime d'asile européen commun) pour les ressortissants de pays tiers.

Le nouveau pacte est composé de dix règlements et directives de l'UE, qui renouvellent et refondent la législation secondaire sur la migration, l'asile et le contrôle des frontières extérieures de l'UE, qui à leur tour forment l'épine dorsale des politiques de l'Union sur l'espace de liberté, de sécurité et de justice (ELSJ). Intense débat pendant pratiquement tout le mandat de la Commission Von der Leyen I, depuis la présentation initiale du Nouveau Pacte par le Président de cette institution communautaire, les Règlements et Directives dans lesquels le Nouveau Pacte s'incarne juridiquement n'ont été publiés officiellement que récemment (22 mai 2024). En effet, ces textes réglementaires retardent le début de leur entrée en vigueur à 2026. Cette publication officielle encore récente et le report de son entrée en vigueur, ainsi que, surtout, l'importance des questions réglementées, déterminent la pertinence du thème de la Conférence et l'opportunité de la tenir aux dates proposées, pour l'année 2025, et le débat conséquent qu'elle permettrait.

Il est bien connu que l'ELSJ, dont la mise en œuvre et le maintien incluent le nouveau pacte, est l'un des objectifs fondamentaux de l'Union européenne, en plus du marché intérieur, dont découle la naissance de l'ELSJ lui-même, en tant qu'extension, approfondissement et évolution, faisant partie des objectifs généraux de l'Union depuis le traité d'Amsterdam, confirmé par la suite dans le traité de Lisbonne. Le marché intérieur étant conçu par les traités comme un espace sans frontières intérieures pour la libre circulation des personnes (ainsi que des biens, des services et des capitaux), l'ELSJ est une conséquence directe de l'élimination des obstacles à la libre circulation des personnes au sein de l'Union dans des conditions similaires à la libre circulation des personnes au sein d'un marché national.

En fait (et en droit), l'ELSJ, en tant qu'objectif général de l'Union et objet de ses politiques correspondantes, n'est rien d'autre que la suppression des obstacles (contrôles douaniers et policiers systématiques) à la circulation transfrontalière des personnes entre les états membres, ainsi que l'adoption simultanée de mesures compensatoires pour la suppression de ces contrôles qui entravent la circulation transfrontalière. La suppression de ces obstacles et l'adoption de mesures compensatoires constituent l'objet et le but des politiques de l'Union, qui sont actuellement régies par la troisième partie du traité sur le fonctionnement de l'Union (titre V) en tant que compétence partagée entre l'UE elle-même et les états membres.

Une partie fondamentale des mesures compensatoires susmentionnées sont précisément toutes celles qui sont réglementées dans les règlements et directives récemment publiés qui constituent le nouveau pacte. Les perspectives à partir desquelles l'analyse du pacte et de ses textes juridiques peut être abordée sont multiples. Les conférences transfrontalières proposées ici visent à aborder plusieurs d'entre elles, grâce aux interventions d'éminents experts universitaires sur les sujets respectifs.

Objectifs

Analyser l'impact des textes juridiques susmentionnés du nouveau pacte sur la dimension transfrontalière.

Cette dimension transfrontalière est constituée, d'une part, des mouvements physiques et géographiques et des mouvements de personnes (les nouvelles procédures et les détentions aux frontières correspondantes ; la relocalisation des ressortissants de pays tiers, soit en raison du RAEC, soit en fonction des nouveaux mécanismes de solidarité introduits dans ce système ; le nouveau code frontières Schengen et ses procédures de réintroduction temporaire des contrôles sur les mouvements transfrontaliers entre les états membres) à travers les frontières, tant externes qu'internes. D'autre part, la dimension transfrontalière virtuelle ou numérique, qui consiste en la collecte, le traitement,

l'utilisation et le transfert transfrontalier (intra- ou extracommunautaire) de données à caractère personnel par le biais de nouvelles bases de données ou l'extension des finalités et des autorités de consultation (nouvel accès d'Europol au système d'information Schengen ou à la base de données Eurodac ; régime des transferts de données intra- et extracommunautaires susmentionnés ; rôle de l'agence Frontex, etc., pour citer quelques exemples).

Analyser comment la nouvelle réglementation introduite par le nouveau pacte s'inscrit dans le respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union qui, depuis le traité de Lisbonne, fait partie de la "Constitution fonctionnelle" de l'Union (les Traités Fondateurs). D’autant que le Nouveau Pacte attribue une dimension de ce qu'il est convenu d'appeler la "forteresse numérique européenne", de la sphère institutionnelle de Schengen à l'Union elle-même, avec la prolifération des bases de données et (c'est l'un des contenus marquants du nouveau pacte) de ses mandats et des autorités nationales et des agences communautaires avec l'accès à la consultation et même à l'alimentation des données, l'extension de celles-ci même aux enfants à partir de 6 ans, les transferts transfrontaliers de ces données, etc.

Programme

30 06 2025

	Conférence
09:15 - 09:25	Présentation par la Direction de l’activité
09:25 - 10:30	“Unpacking the Pact : quid novum dans le Nouveau Pacte? “
10:30 - 11:00	Pause
10:45 - 12:00	“Le Pacte et les frontières physiques et digitales“
12:00 - 12:30	Présentation d'un Poster par Léa Lebeau , doctorante du CDRE-UPPA, sur le thème du nouveau Pacte
13:50 - 15:05	“Le Pacte et les valeurs fondamentales“
15:05 - 16:00	Table ronde: “La parole aux associations sur les impacts du Nouveau Pacte Asile Migrations“
16:00 - 16:15	Synthèse
16:15 - 16:30	Clôture du cours

01 07 2025

09:00 - 09:15	Enregistrement
09:15 - 09:25	Présentation par la Direction de l’activité **Clémentine Mazille ---** | CDRE-UPPA-Bayonne - Maître de conférences **Francisco Javier Donaire Villa** | Université Carlos III-Madrid - Profesor Titular
09:25 - 11:00	Table ronde: “Panel 1 : Unpacking the Pact : quid novum dans le Nouveau Pacte?“ **Juana Goizueta Vértiz** | UPV/EHU-Saint Sebastien - Profesora agregada (acreditada a Plena) **Francisco Javier Donaire Villa** | Université Carlos III-Madrid - Profesor Titular **Philippe De Bruycker** | Université Libre de Bruxelles- Bruxelles - Professeur **(Participer via le zoom)** **Juan Fernando López Aguilar (Participer via le zoom)**
11:00 - 11:15	Pause

11:15 - 12:15	Table ronde: “Panel 2 : Le Pacte et les frontières physiques et digitales“ **Francisco Javier Donaire Villa** | Université Carlos III-Madrid - Profesor Titular (Modérateur) L’instrumentalisation des migrants à la frontière (l'exemple Biélorusse) **Alexis Marie** | Université de Bordeaux-Bordeaux - Maître de conférences **Chloé Fauchon** | CDRE-UPPA Bayonne - Maîtresse de conférences
12:15 - 12:30	“Présentation d’un poster “ **Léa Lebeau** | Université de Bordeaux-CDRE-UPPA-Bayonne - Doctorante
12:30 - 14:00	Pause déjeuner
14:00 - 15:30	Table ronde: “Panel 3 : Le Pacte et les valeurs fondamentales “ **Clémentine Mazille ---** | CDRE- UPPA- Bayonne - Ingénieure de recherches (Modérateur) Externalisation des frontières et les mécanismes flexibles de solidarité **Sonia García Vázquez** | Universidad de A Coruña- A Coruña - Profesora titular Inclusion et diversité dans la politique d’immigration de l’Union européenne **Martín Fernández Gómez** | Universidad de A Coruña- A Coruña - Investigador Predoctoral. Profesor Sustituto
15:30 - 15:40	Pause
15:40 - 17:00	Table ronde: “Table ronde avec les associations “ **Helene Colomo Iraola** | CDRE-UPPA-Bayonne - Maître de conférences (Modérateur) Asso Irun **Andrea Bertomeu Navarro** | UPV/EHU-San Sebastian - Profesora Asso Elkartasuna Larun **Nahia Díaz de Corcuera Martínez de Cripán** | Présidente de l’association **Ane Azkarateaskasua**
17:00 - 17:30	Clôture du cours Session de synthèse **Clémentine Mazille ---** | CDRE-UPPA-Bayonne - Maître de conférences

Directed by

Clémentine Mazille ---

CDRE-UPPA

Maître de conférences, CDRE, UPPA.

Professeurs

Ane Azkarateaskasua

Andrea Bertomeu Navarro

Profesora- UPV/EHU- San Sebastian .

Helene Colomo Iraola

Universidad del País Vasco

Philippe De Bruycker

Professeur -Université Libre de Bruxelles- Bruxelles.

Nahia Díaz de Corcuera Martínez de Cripán

CRUZ ROJA EN EUSKADI

Trabajadora social. Desde 2017 como responsable de los programas de migración en Cruz Roja Euskadi, anteriormente responsable del programa de acogida de solicitantes de protección internacional en Álava y profesional en el ámbito sanitario agrupando experiencia de más de 10 años en Cruz Roja. Mi función es coordinar los equipos de los distintos programas que tienen como perfil de atención a personas migradas, tratando de adaptar siempre que sea posible, para que la respuesta atienda a las necesidades de las personas.

Francisco Javier Donaire Villa

Universidad Carlos III

Profesor Titular de Derecho Constitucional de la U. Carlos III de Madrid, con acreditación ANECA – Catedrático. Investigador visitante en la Scuola Universitaria Sant'Anna (Pisa-Italia), y en el Institut d'Études Européens de la U. Libre de Bruxelles-Bélgica. 4 sexenios de investigación y 6 quinquenios docentes reconocidos. Autor de publicaciones académicas (artículos de revista, libros y capítulos de libro). Investigación en materia de Derecho Europeo (el Espacio de Libertad, Seguridad y Justicia, Schengen, Unión Económica y Monetaria y Cuestión Prejudicial). Se ocupa de cuestiones de federalismo y organización territorial española y comparada, independencia judicial y Estado de Derecho, justicia constitucional, fuentes del Derecho, reforma constitucional y derechos fundamentales. Ganador de cuatro premios de Investigación Jurídica: Estudios Financieros Modalidad Derecho Constitucional y Administrativo (años 2009 y 2024), Eduardo García de Enterría de Estudios Jurídicos Europeos al mejor artículo (2020) y Arte y Derecho (2011). Ha sido Profesor invitado en Universidades de México, Brasil, Perú y Bolivia. Miembro del Equipo que elabora anualmente el Informe Comunidades Autónomas. Fue Profesor en la Escuela Diplomática

Chloé Fauchon

Maîtresse de conférences, CDRE-UPPA.

Martín Fernández Gómez

Investigador Predoctoral. Profesor Sustituto del Área de Derecho Constitucional. Universidad de A Coruña .

Sonia García Vázquez

Profesora Titular de Derecho Constitucional en la Universidad de A Coruña. Miembro del Institut de Dret Public de la Universidad de Barcelona. Doctora en Derecho y Master en Derechos Fundamentales. Ha impartido docencia en cursos destinados a personal de Administraciones Públicas, Fuerzas y Cuerpos de Seguridad, así como a trabajadores de fundaciones y ONG´s. Reconocimiento a la excelencia docente e investigadora (ACSUG). Más de veinticinco años de experiencia profesional ajena al ámbito universitario, sosteniendo un notable compromiso con actividades sociales y de transferencia concebidas como factor de innovación y mejora, al servicio de la sociedad y de las personas que la integran. Ha desarrollado tareas de asesoramiento en el CITE-CCOO. Ha sido Miembro de la Junta Directiva del Instituto Gallego de Gestión del Tercer Sector – ALIA y Patrono de la Fundación Trébol de Iniciativa Social. Miembro-Fundador y Vocal de la Junta Directiva AIDAM. Autora de numerosas aportaciones en el ámbito científico. Ha realizado estancias de investigación en universidades europeas y americanas. Miembro de redes científicas y proyectos de investigación en el seno de grupos de perfil internacional. Evaluadora de la ANEP y otras agencias de calidad.

Juana Goizueta Vértiz

UPV/EHU. Réseau postuniversitaire latino-américain

Licenciada en Derecho por la Universidad de Navarra (1992) y Doctora en Derecho por la UPV/EHU (2006). Profesora Agregada de Derecho Constitucional de la UPV/EHU desde 1994. ; Miembro del Instituto de Derecho Público (Centro Especial de Investigación de la Universidad de Barcelona);

miembro del Comité de Ética Institucional de la Diputación Foral de Gipuzkoa y Vocal de la Junta Directiva del Profesorado de Derecho Constitucional. Vicedecana de Calidad e Innovación Docente y Decana de la Facultad de Derecho (desde 2014) y Vicepresidente de la Conferencia de Decanos de las Facultades de Derecho de España. Directora de la red Latinoamericana de posgrados. Ha recibido el premio de Ética Jurídica Domingo Arizmendi de manos del colegio de abogados de Gipuzkoa. Ha sido investigadora visitante en varias Universidades extranjeras. Ha participado en casi 20 proyectos de investigación nacionales e internacionales. Autora de más de 50 publicaciones, ha realizado asimismo cerca de 40 aportaciones en congresos nacionales e internacionales. Sus principales líneas de investigación son: Derechos fundamentales; Políticas de inmigración; Ciudadanía europea e igualdad de género principalmente.

Léa Lebeau

Doctorante- CDRE-UPPA.

Juan Fernando López Aguilar

Juan Fernando López Aguilar es miembro del Parlamento Europeo desde 2009, donde preside la Comisión de Libertades Civiles, Justicia y Asuntos de Interior. Es Licenciado en Derecho por la Universidad de Granada y en Ciencias Políticas y Sociología por la Universidad Complutense de Madrid. Asimismo, obtuvo un máster en Derecho y Diplomacia por la Fletcher School of Law and Diplomacy de Massachusetts y es Doctor en Derecho por la Universidad de Bolonia. Tras iniciar su carrera en el mundo académico (catedrático de Derecho Constitucional y catedrático Jean Monnet de Derecho e Integración Europea en la Universidad de Las Palmas de Gran Canaria), ha ejercido múltiples responsabilidades en el campo de la política nacional, siendo Diputado en el Congreso de los Diputados, así como Ministro de Justicia del Gobierno de España. Es autor de numerosos libros y artículos sobre justicia, asuntos constitucionales y Derecho de la Unión.

Alexis Marie

Professeur -Université de Bordeaux.

Clémentine Mazille ---

CDRE-UPPA

Maître de conférences, CDRE, UPPA.

Tarifs inscription

FACE Á FACE	JUSQU'AU 01-07-2025
Cours d'Été transfrontaliers	0 EUR

EN LIGNE EN DIRECT	JUSQU'AU 01-07-2025
Cours d'Été transfrontaliers	0 EUR

Lieu

Cité des Arts. Bayonne

3 Av. Jean Darrigrand, 64100 Bayonne, Francia.

Aquitaine